

Déclaration de conformité concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires

Déclaration numéro: 549

Varia-Pack NV Aarschotsesteenweg 114 3012 Wilsele - België

Déclare que le produit décrit ci-dessous: Gobelets pour boissons chaude et froide, neutre et imprimé

Type de matériau: PAPIER et/ou CARTON

Groupe de produits: 7563

Est conforme aux dispositions Européennes Règlement 1935/2004 - 2023/2006 et 10/2011 (tenant compte des dispositions transitoires – voir article 22) dans les conditions d'utilisation suivantes :

- Type de denrée alimentaire destinée à entrer en contact avec le matériel/objet: Pour boissons chaudes et froides non alcolisé
- Temps de conservation: < 2 ans
- Conditions de stockage: A conserver dans un endroit sec et a l'abri de la lumière, température entre 15°C et 25°C, a conserver dans son emballage d'origine fermée.
- Traitement éventuel du matériel/objet:
- Rapport surface/volume: Assomption théorique que 1Kg d'aliments est emballé avec 6 dm² d'emballage
- Résistance à la température (propriétés mécaniques) du matériau:
- Information en ce qui concerne les additifs à double fonctionnalité: (Numéro CAS / LMS): Pas d'application
- Information en ce qui concerne les substances a migration spécifiques: (Numéro CAS / LMS): Pas d'application

Cette déclaration est valable si:

- les matériaux et objets sont utilisés dans des conditions normales et adéquates pour lesquelles ils sont destinées.
- aucune modification ni ajoute de substance quelconque ne peut-être apportée et/ou ajoutée pouvant conduire à un matériau ou objet dénaturé.

L'utilisateur est responsable afin de vérifier et de tester si les matériaux et objets sont aptes à l'utilisation qu'ils veulent y donner.

Si il s'agit d'un produit imprimé le coté imprimé ne peut pas rentrer en contact direct avec les aliments.

Nos produits ne sont pas destinés à être utilisé pour emballer des aliments pour nourrissons.

Cette déclaration a une durée de validité de 5 ans et annule toute déclaration antérieure.

Cette déclaration peut-être adaptée sans avertissement antérieur.

Wilsele, le 20 août 2014

Philippe Van der Auwermeulen Directeur Général

Varia-Pack NV